

# Etréchy

ensemble et solidaires

[etrechyensembleetsolidaires@gmail.com](mailto:etrechyensembleetsolidaires@gmail.com)

<https://etrechyensembleetsolidaires.fr/>

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 14 novembre 2023

Questions des élus du groupe «Etréchy, ensemble et solidaires»  
au Conseil municipal du 16 novembre 2023.

## 1. Eclairage public.

Rue du Gord et rues adjacentes, soir obscur, éclairage personnel indispensable. Quartier du Vintué, candélabres vétustes et peu fonctionnels. Relevant de la Communauté, ces dysfonctionnements sont apparemment en cours de réfection. Toutefois, la manière dont cela est annoncé (annonce simple de réparation d'une quarantaine de candélabres avec demande de signalement auprès de la population) ne donne pas l'impression qu'il existe une démarche de réparation planifiée. Aussi, nous nous interrogeons sur la méthode. Existe-il un plan de modernisation de nos candélabres que vous pourriez porter à la connaissance de la population ?

## 2. Sécurité.

De plus en plus de Strépiacais nous signalent des faits délictueux. Pour en comprendre l'ampleur et en prendre la mesure, pouvez-vous nous informer de manière exhaustive sur ces infractions : cambriolages (y compris entrées illégales dans une propriété), vols (véhicules, biens personnels), agressions (physiques, verbales), drogue (possession, vente, distribution), vandalisme (destructions de biens, graffitis), routièrès (excès de vitesse, conduite sous l'emprise de stupéfiants, d'alcool), fraudes (financières, carte de crédit, assurance) ?

## 3. Affichage.

La surface minimum d'affichage d'opinion et aux activités des associations sans but lucratif fixée par l'article 581-2 du Code de l'environnement est de 8 m<sup>2</sup> pour notre Commune. En octobre 2020, vous nous répondiez en substance : *il y a 3 panneaux et le règlement local de publicité ainsi que les règles d'affichage allaient être revus et retravaillés*. A notre demande d'autorisation d'affichage en octobre dernier, il nous a été dit que le panneau du stade (étrangement absent de votre inventaire de 2020) serait remplacé sous peu (quand ?). Que peut-on déduire des possibilités d'affichage qui nous sont permises ?

Les élus d'EES./.